



N°5 - 2014

HORAIRES D'OUVERTURE DES BUREAUX

du lundi au vendredi :
de 9 h 00 à 11 h 30
et de 13 h 30 à 16 h 30

ADRESSE POSTALE

3 ZA de Crozet - BP 22
03190 Vallon-en-Sully

POUR TOUT RENSEIGNEMENT OU UNE URGENCE ?

un seul numéro : **04 70 06 50 51**
7 jours sur 7 / 24 h sur 24

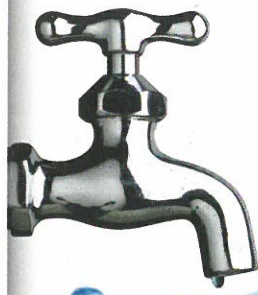
P PRINCIPAUX SIGLES

S.I.VO.M. Syndicat Intercommunal à
Vocation Multiple

SPANC : Service Public d'Assainissement
Non Collectif

STEP : Station d'Épuration

Directeur de la publication : B.FAUREAU
Directeur délégué : J.PILARD
Rédaction : J. PILARD, L. PITALOT,
G. THOMAS, M. DESFORGES
Photos : S.I.VO.M



LE RÉSERVOIR D'INFOS



LE MOT DU PRÉSIDENT

*"...Un nouveau mandat, une nouvelle équipe
pour poursuivre le travail..."*

Comme vous l'aurez bien évidemment remarqué, 2014 est une année de changements. Les syndicats intercommunaux comme les autres collectivités territoriales sont impactés par les élections municipales et l'éventuelle modification de leurs différentes assemblées. Le SIVOM n'échappant pas à la règle, les élections syndicales se sont déroulées le 23 avril, les membres désignés des communes adhérentes m'ont renouvelé leur confiance et je les en remercie. Comme j'ai eu l'occasion de l'exprimer plusieurs fois, la gestion et la protection de la ressource en Eau est une préoccupation majeure et elle me tient à coeur particulièrement. Les anciens élus, que je remercie encore pour leur disponibilité passée, avaient tout à fait compris cette priorité. La nouvelle équipe devra continuer à oeuvrer dans ce sens.

Je vous souhaite une très bonne lecture à tous !

Bernard FAUREAU Président du S.I.VO.M.



! RAPPELS UTILES

Pensez à communiquer vos index de compteur !!!

Cette année encore, nous avons eu un nombre important de relevés d'index non communiqués. Nous vous rappelons qu'en cas d'absence ou de compteur inaccessible au moment de la relève annuelle, vous avez l'obligation de nous communiquer le relevé d'index de votre compteur d'eau (au plus tard le 31 décembre) et par tout moyen écrit (courrier, mail, site internet, fax, etc...). En l'absence d'une réponse et d'un relevé effectif lors de la facturation du premier semestre suivant, le volume facturé sera provisoirement fixé par la moyenne des trois années précédentes. Il est vraiment dans votre intérêt de nous communiquer l'index de votre compteur afin que nous puissions vous facturer votre consommation réelle. Ceci vous évitera également de recevoir des courriers de rappel désagréables !

" L'INTERACTIVITE " pour mieux vous servir

Le site Internet :

www.sivom-vallon.fr

accessible 24h/24 et 7j/7 a vu le jour en début d'année 2013 et vous êtes déjà très nombreux à l'utiliser. Il vous permet d'accéder à toutes les informations mises à jour régulièrement en passant par la consultation des travaux en cours, le téléchargement de documents utiles, le signalement de tout changement de situation, la communication de votre index de compteur, le règlement de vos factures en ligne par carte bancaire, etc... " Le Chat en ligne " vous apporte, quant à lui, une communication concrète avec un opérateur. Vous aurez, en direct, toutes les réponses à vos questions. N'hésitez pas, venez nombreux !!

Index de votre compteur
(seulement les chiffres
blancs sur fond noir)

0 1 8 6 3 2 6 9

! ACTU LOCALE

➔ **Un nouveau mode de Facturation à partir de 2014 !**

Vous avez tous reçu avec votre facture du premier semestre 2014 un document annonçant la mise en place d'un nouveau mode de facturation.

Pour des raisons techniques liées à l'évolution de notre mode de relevé annuel des compteurs, nous sommes dans l'obligation de modifier notre principe de facturation comme il est décrit sur ce document joint à votre facture.

! ACTU TRAVAUX

Depuis fin 2013, le SIVOM procède à la mise en place de compteurs de secteurs sur l'ensemble du réseau d'eau potable qui auront pour but notamment de :

- Détecter les fuites plus rapidement pour limiter les pertes d'eau et ainsi économiser la ressource,
- Réduire, pour votre confort, le nombre et le temps des coupures d'eau.

Coût des travaux : 500 000 € HT.

En assainissement, il a été créé un réseau d'assainissement collectif Allée des Soupirs à Vallon en Sully, coût : 90 000 € HT.

Des travaux de restructuration du stockage des boues à la station d'épuration de Le Brethon ainsi qu'une étude diagnostique du réseau d'assainissement de cette commune ont été menés, coût : 60 000 € HT. Enfin, la 1^{ère} tranche des travaux d'assainissement de la Rive Gauche de l'Aumance à Hérisson, devrait débiter fin 2014 (rue Davenière et rue du Calvaire). Coût : 520 000 € HT.

! ACTU ENVIRONNEMENT

➔ **Je ne jette pas tout à l'égout ! Ne pas confondre égouts et " vide-ordures " !**

Nous utilisons de l'eau pour nous doucher, tirer la chasse d'eau ou faire notre vaisselle. Une fois salies, ces " eaux usées " sont rejetées dans le réseau d'assainissement collectif et acheminées à la station d'épuration où elles sont dépolluées avant d'être rejetées au milieu naturel. Le réseau d'assainissement collectif est appelé à tort " tout à l'égout ", car il n'est pas destiné à tout recevoir.

➔ **Liste des produits qui doivent impérativement être déposés dans les poubelles, déchetteries et pharmacies.**

- Épluchures de fruits et légumes > **compostage, déchets ménagers,**
- Substances chimiques (peinture, solvants, diluants, désherbant, hydrocarbure) > **déchetterie,**
- Médicaments > **pharmacie,**
- Huiles et graisses (huiles de friture, de vidange) > **déchetterie,**
- Objets solides (résidus de plâtre, mégots, couche, protections hygiéniques, cotons tiges, rouleaux de papier de toilette, lingettes, etc...) > **poubelle.**

Ces gestes simples et éco-citoyens permettront à nos réseaux d'assainissement et nos STEP (stations d'épuration) de continuer à fonctionner correctement pour le bien de chacun et la préservation de notre milieu naturel.

R RAPPEL SUR LES DIFFÉRENTES MODALITÉS DE PAIEMENT DE VOS FACTURES

En espèces au SIVOM : merci de prévoir le montant exact de la facture.

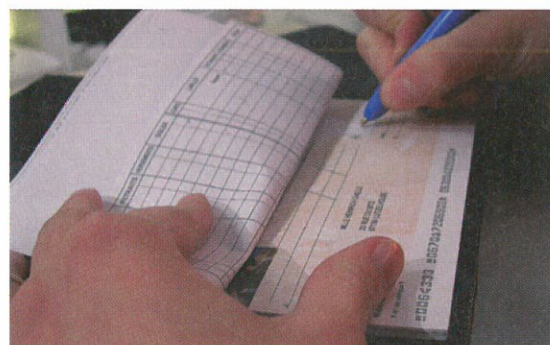
En espèces au guichet du CFP (Centre des Finances Publiques de Hérisson).

Par chèque, libellé au nom de : SIVOM de Nord Rive Droite du Cher.

Par carte bancaire au guichet du CFP (Centre des Finances Publiques de Hérisson) uniquement.

Par carte bancaire sur le site internet sécurisé du SIVOM : www.sivom-vallon.fr
Vous munir des identifiants et références (voir cadre rouge sur la facture ou sur l'avis des sommes à payer).

Attention ! Ce mode de paiement n'est utilisable que pendant un mois à réception de votre facture.



L LES RÈGLEMENTS DES FACTURES PAR CHÈQUES

Pensez à ne pas arrondir la somme à régler lors de vos paiements par chèques et libeller ces derniers à l'ordre du SIVOM de Nord Rive Droite du Cher. Nous vous remercions par avance pour votre compréhension !

B BON À SAVOIR

Changement du taux de TVA au 1^{er} janvier 2014 : de 7 % à 10 %.

Cela concerne toutes les consommations et prestations liées au service assainissement collectif et au SPANC. La TVA concernant l'eau potable reste à 5,5 %.